



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2589
13 juin 1985

UN LIBRARY

FRANCAIS

JUN 17 1985

UN/DA/CONF/10/1

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA
DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 13 juin 1985, à 15 heures

<u>Président</u> :	M. MAHABIR	(Trinité-et-Tobago)
<u>Membres</u> :	Australie	M. HOGUE
	Burkina Faso	M. KOMPAORE
	Chine	M. LING Qing
	Danemark	M. BIERRING
	Egypte	M. GHALI
	Etats-Unis d'Amérique	M. WALTERS
	France	M. de KEMOULARIA
	Inde	M. SRIVASTAVA
	Madagascar	M. RABETAFIKA
	Pérou	M. LUNA
	République socialiste soviétique d'Ukraine	M. OUDOVENKO
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. MAXEY
	Thaïlande	M. KASEMSRI
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. SAFRONCHUK

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 20.

SOUHAITS DE BIENVENUE A M. VERNON A. WALTERS, REPRESENTANT PERMANENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue au Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès des Nations Unies, M. Vernon A. Walters. Je peux l'assurer que les membres du Conseil se réjouissent de la perspective de collaborer étroitement avec lui.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN NAMIBIE

LETTRE DATEE DU 23 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17213)

LETTRE DATEE DU 29 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU MOZAMBIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17222)

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 435 (1978) ET 439 (1978) DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LA QUESTION DE NAMIBIE (S/17242)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions adoptées lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite le représentant du Libéria à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kofa (Liberia) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite le Président en exercice du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation de ce Conseil à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Sinclair (Guyana), président en exercice du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite M. Nujoma à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nujoma prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes consacrées à ce point, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Angola, du Bangladesh, du Bhoutan, du Botswana, du Brésil, de la Bulgarie, du Cameroun, du Canada, de Cuba, de Chypre, de la Tchécoslovaquie, du Yémen démocratique, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, du Ghana, du Guyana, d'Haïti, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Japon, du Kenya, du Koweït, de la République démocratique populaire lao, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Malaisie, du Mexique, de la Mongolie, du Maroc, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Pakistan, du Panama, de la Pologne, des Seychelles, de l'Afrique du Sud, de Sri Lanka, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Turquie, de l'Ouganda, des Emirats arabes unis, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam, de la Yougoslavie, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Bessaïeh (Algérie), M. Van Dunen (Angola), M. Choudhury (Bangladesh), M. Tshering (Bhoutan), M. Legwaila (Botswana), M. Maciel (Brésil), M. Tsvetkov (Bulgarie), M. Etaki Mboumoua (Cameroun), M. Lewis (Canada), M. Malmierca (Cuba), M. Moushoutas (Chypre), M. Cesar (Tchécoslovaquie), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Dinka (Ethiopie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Lautenschlager (République fédérale d'Allemagne), M. Asamoah (Ghana), M. Karran (Guyana), M. Charles (Haïti), M. Kusumaatmadja (Indonésie), M. Barnett (Jamaïque), M. Kuroda (Japon), M. Kiilu (Kenya), M. Abulhasan (Koweït), M. Vongsay (République démocratique populaire lao), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Zain (Malaisie), M. Muñoz Ledo (Mexique), M. Nyamdoo (Mongolie), M. Alaoui (Maroc), M. Murade Murargy (Mozambique), M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua), M. Gambai (Nigéria), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Cabrera (Panama), M. Nowak (Pologne), Mme Gonthier (Seychelles), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Wijewardane (Sri Lanka), M. Birido (Soudan)

M. Al-Atassi (République arabe syrienne), M. Türkmen (Turquie), M. Odaka (Ouganda),
M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis), M. Mkapa (République-Unie de Tanzanie),
M. Le Kim Chung (Viet Nam), M. Golob (Yougoslavie), M. Goma (Zambie) et M. Mudenge
(Zimbabwe) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du
Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Argentine, de la Bolivie, du Congo et de la Hongrie, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Muniz (Argentine), M. Carrasco (Bolivie), M. Gayama (Congo) et M. Racz (Hongrie) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 13 juin 1985 du Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux libellée dans les termes suivants :

"Au nom du Comité spécial, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer à l'examen, par le Conseil de sécurité, de la situation en Namibie, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil."

Conformément à la pratique habituelle en la matière, je propose que le Conseil adresse une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, au Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 12 juin 1985 des représentants du Burkina Faso, de l'Egypte et de Madagascar qui se lit ainsi :

"Nous, soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander qu'au cours de la réunion consacrée à l'examen de la question de la situation en Namibie, le Conseil de sécurité adresse une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. Gora Ebrahim, représentant du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) auprès de l'Organisation des Nations Unies."

Le Président

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/17265.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil est d'accord pour qu'une invitation soit adressée à M. Gora Ebrahim, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, pour commencer, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, exprimer une chaleureuse bienvenue et mes sincères félicitations aux éminents représentants d'un si grand nombre de pays membres du mouvement des non-alignés rassemblés ici à l'occasion de cette réunion solennelle du Conseil de sécurité. La présence d'un nombre aussi impressionnant de ministres des affaires étrangères et d'hommes d'Etat à ce débat montre la grande importance que le mouvement des non-alignés et les peuples épris de paix du monde entier accordent à la cause de l'indépendance de la Namibie.

Le Viet Nam a maintes fois exprimé clairement sa position sur la question namibienne ici, au Conseil, et dans d'autres instances internationales. Nous avons écouté attentivement les discours prononcés ces trois derniers jours, et nous avons constaté avec plaisir que les points de vue des orateurs sur cette question étaient en parfait accord. Cet accord ne se limite pas à la salle du Conseil; il est partagé par le monde entier, car la Namibie est devenue une question de conscience pour toute l'humanité progressiste, du fait qu'elle souffre depuis plus d'un siècle sous le joug colonialiste. Même depuis que les Nations Unies se sont vu confier la responsabilité directe de la défense du sort du peuple namibien il y a 19 ans, celui-ci continue d'être persécuté et massacré sans merci, et sa terre a été transformée en une colonie de type nouveau et en une base militaire au profit du régime d'apartheid de Pretoria.

Bien des gens pensent que nous étions plus proches de l'indépendance de la Namibie en 1978 que nous ne le sommes maintenant, dans les années 80. Cela est vrai bien sûr. Pretoria foule ouvertement aux pieds toutes les résolutions des Nations Unies sur la Namibie en poursuivant son occupation illégale du territoire

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

et en l'utilisant comme tremplin pour ses attaques contre les pays voisins, menaçant ainsi la paix et la sécurité de la région et du monde. Après la honteuse faillite du prétendu gouvernement de Turnhalle, le régime d'apartheid de Pretoria s'apprête maintenant à installer un autre "gouvernement provisoire" fantôme en Namibie. Cet acte a été dénoncé et condamné dans le monde entier.

L'impasse dans laquelle se trouve la question de Namibie est encore aggravée par l'insistance avec laquelle Pretoria et Washington cherchent à y introduire certains éléments qui sont sans rapport avec elle, comme la présence de volontaires cubains en Angola. Cela n'a absolument rien à voir avec l'octroi de l'indépendance à la Namibie, car la présence de volontaires cubains en Angola a été décidée d'un commun accord par deux Etats souverains. Ceux qui, avec persistance, s'accrocher à ce prétexte, se livrent, de toute évidence, à une tactique de mauvais goût qui consiste à exiger une rançon politique en échange de l'indépendance de la Namibie. Ce faisant, ils donnent ainsi la preuve qu'ils sont les ennemis du peuple namibien.

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

On estime, d'une façon générale, que les Etats-Unis sont responsables de l'intransigeance dont fait preuve le régime d'apartheid de Pretoria. Les milliards de dollars américains fournis à Pretoria sous forme d'assistance, la politique dite d'"engagement constructif" poursuivie par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis, et que M. Sam Nujoma, de la SWAPO, dans une paraphrase éloquente, a fort bien qualifiée d'"engagement destructif", ont enhardi ce régime impitoyable dans sa guerre d'extermination contre les Namibiens et dans ses guerres non déclarées contre les Etats de première ligne. Il convient de noter qu'alors que les Etats-Unis se sont montrés si prompts et implacables dans l'adoption de sanctions contre le Gouvernement sandiniste du Nicaragua, ils ont protégé publiquement le régime réactionnaire d'Afrique du Sud en recourant impudemment au veto sur toute résolution demandant des sanctions économiques contre Pretoria.

Nombre de représentants ont déclaré, en cette instance, que l'heure de l'indépendance namibienne avait sonné. Que devons-nous faire alors? C'est une question qui se pose depuis 20 ans. En 1983, le dirigeant de la South West Africa People's Organization (SWAPO), M. Sam Nujoma, avait déclaré au Conseil que la question de Namibie exigeait une action positive et immédiate et non de simples exhortations ni de vaines promesses. Cela est vrai aujourd'hui encore. Les faits récents survenus en Namibie sont un défi flagrant à la conscience et à la dignité de l'humanité et une tumeur si maligne qu'il faut l'enlever d'urgence. Par conséquent, il est du devoir des peuples du monde d'aider ce peuple martyr à s'affranchir du joug de la tyrannie, afin de libérer ainsi leur conscience.

Le Conseil pour la Namibie a réalisé un travail satisfaisant pour ce qui est de la cause du peuple namibien. L'année dernière, il a organisé un séminaire très intéressant à l'occasion de la centième année de l'occupation étrangère de la Namibie. A notre avis, le Conseil pour la Namibie se montre à la hauteur de son rôle en tant que seule autorité juridique du Territoire. Pretoria cherche, actuellement, à ignorer les Nations Unies pour ce qui est de la Namibie, et notre Organisation, notamment le Conseil de sécurité, devrait épuiser tous les moyens à sa disposition pour empêcher le régime d'apartheid d'atteindre ses objectifs. La question de Namibie n'est pas seulement une question de décolonisation; c'est une question qui a trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'adopter des mesures effectives, y compris les sanctions obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte, afin

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

d'assurer l'application inconditionnelle, immédiate et intégrale de la résolution 435 (1978), seule base juridique pour le règlement de la question namibienne. Toute solution intervenant en dehors du cadre de cette résolution doit être considérée comme nulle et non avenue. Nous appuyons pleinement le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour entamer un dialogue susceptible de mener à la réalisation de l'indépendance namibienne et nous demandons aux autres de faire de même. Nous prions instamment le Conseil de sécurité d'élaborer un calendrier concret pour l'application de la résolution 435 (1978) et d'exercer les pressions politiques maximales sur l'Afrique du Sud et ses protecteurs.

La solidarité de la communauté internationale avec les peuples qui luttent pour leur libération nationale joue un rôle déterminant. Dans sa lutte contre l'agression des Etats-Unis et leur occupation, et pour son salut national, le peuple vietnamien a bénéficié de la sympathie et de l'appui du peuple américain et nous lui en sommes sincèrement reconnaissants. Par conséquent, nous estimons que la solidarité des peuples sud-africain et américain avec le peuple namibien dans sa lutte pour son indépendance est cruciale, à l'heure actuelle. Nous notons avec plaisir que le peuple américain prend très au sérieux la situation en Namibie et qu'il fait davantage pression sur le Gouvernement américain pour que celui-ci mette fin à l'aide qu'il apporte au régime de l'apartheid. L'adoption récente par le Congrès des Etats-Unis, à une majorité écrasante, d'une résolution concernant des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud reflète nettement la volonté de la majorité du peuple américain. La communauté internationale doit, par ailleurs, être mobilisée, pour apporter un maximum d'appui et d'assistance au peuple de la Namibie et aux Etats de première ligne. La réalisation de l'indépendance namibienne est la cause de tous les peuples éclairés de par le monde.

Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, pour leur part, réaffirment leur appui sans réserve au peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime, dans sa lutte, y compris la lutte armée. En même temps, nous nous félicitons de la bonne volonté manifestée par la SWAPO dans la recherche d'un règlement pacifique de la question. Nous sommes persuadés que, tôt ou tard, le peuple de ce territoire sera libéré et qu'il rejoindra la communauté internationale en tant qu'Etat indépendant.

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

Cette réunion importante, demandée par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à New Delhi en avril dernier, marquera un tournant dans la recherche de l'indépendance namibienne. Nous sommes heureux d'y participer et nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, et remercier les autres membres du Conseil, de nous avoir donné la possibilité de le faire. Nous sommes persuadés que grâce à votre compétence diplomatique et à votre sagesse, les travaux du Conseil, ce mois-ci, aboutiront à des résultats fructueux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Viet Nam pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. L'orateur suivant est la représentante des Seychelles. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme GONTHIER (Seychelles) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit beaucoup de voir un insulaire présider les débats de cette importante réunion. Nous sommes également particulièrement heureux de vous voir manifester des sentiments, propres aux insulaires, à l'endroit de nos frères et soeurs de Namibie.

Je rends également hommage au Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande et à l'ambassadeur Kasemsri pour l'attitude courtoise et digne dont ils ont fait preuve face aux vicissitudes et aux tribulations du mois de mai. Etant donné que je prends la parole pour la première fois cette année, je saisis l'occasion pour féliciter tous les nouveaux membres de leur élection au Conseil de sécurité. Je souhaite la bienvenue aux Nations Unies à l'ambassadeur Walters.

Je serai brève. Nous savons tous ce que représente la résolution 435 (1978). Nous savons tous que le peuple namibien attend toujours l'application de cette résolution. La majorité d'entre nous pensent également que subordonner la libération de la Namibie au retrait des troupes cubaines d'Angola est un acte perfide.

Néanmoins, dans cette atmosphère tendue, on a tendance à oublier le pays lui-même, la véritable Namibie qui pointe à travers les arguments et les obscurcissements. Alors que les débats se poursuivent ici, là et partout, ce pays attend de renaître pour que chacun puisse le percevoir plus clairement et pour qu'il puisse lui-même se redécouvrir - je répète : se redécouvrir - lui-même. Si cela doit être, et la République des Seychelles espère que cela se produira bientôt, les mesures adoptées ici, là et partout doivent résonner plus fort que les mots.

Lorsque les gouvernements se réunissent pour définir des politiques pour la Namibie, ils doivent se souvenir que les politiques affectent des personnes et en conséquence manifester leur compassion pour les Namibiens qui souffrent, chercher à comprendre les raisons de cette lutte et se pencher sur leurs histoires respectives et sur l'origine de leur système de gouvernement. Ils devraient éprouver de la pitié pour ceux qui ont versé sang et larmes et décider que le peuple namibien mérite de partager les joies que nous connaissons afin de pouvoir rire et sourire comme nous le faisons.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante des Seychelles des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. de KEMOULARIA (France) : Monsieur le Président, c'est un privilège pour le Conseil de sécurité de voir dans cette période difficile du mois de juin votre pays en assurer la présidence. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu personnellement mettre votre expérience et votre autorité au service du Conseil à l'occasion du présent débat. Je profite d'ailleurs de votre présence pour rappeler l'excellence des relations qui existent entre la Trinité-et-Tobago et mon pays. Si je puis ajouter une note personnelle, je dirai, ayant eu souvent l'occasion de visiter votre pays et votre gouvernement et d'avoir des liens personnels avec votre Président, que je salue tout particulièrement car il a été un ancien ambassadeur aux Nations Unies, que la société trinitadienne est un exemple de société multiraciale réussie.

Puis-je vous demander, Monsieur le Président, de transmettre à vos prédécesseurs, le maréchal de l'armée de l'air Savetsila, ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, et au représentant permanent de la Thaïlande auprès des Nations Unies, notre ami S. Exc. M. l'ambassadeur Kasemsri, l'expression de la reconnaissance de ma délégation pour la façon remarquable dont ils ont conduit les débats au cours du mois de mai. Qu'il me soit également permis de saluer la présence ici dans cette salle de nombreux ministres des affaires étrangères. Elle souligne la portée de nos travaux et l'importance des responsabilités qui nous incombent.

Enfin, j'ai plaisir à saluer la présence de notre nouveau collègue du Conseil, l'ambassadeur Vernon Walters. Je sais d'avance, tout son passé l'indique, que ses qualités humaines, sa connaissance exceptionnelle des langues étrangères, notamment du français, feront de lui un interlocuteur écouté, non pas seulement parce qu'il représente la grande démocratie américaine, mais en raison de son rayonnement personnel. Son expérience des affaires mondiales, militaires et diplomatiques, sera précieuse à nos débats. Il a une connaissance exceptionnelle de mon pays, où il a longtemps vécu, et nous n'oublions pas que le général de Gaulle est un de ses héros. Il se déclare ni timide, ni modeste. Il se dit pragmatique. Il arrive ainsi ouvert à toutes idées sans préjugé. Nous sommes heureux de l'accueillir.

La France partage pleinement l'inquiétude des pays non alignés qui ont pris la décision, lors de leur réunion de New Delhi, en avril dernier, de demander au Conseil de sécurité d'examiner une nouvelle fois la question de la Namibie. Cette inquiétude, cette frustration sont au premier chef celles des pays africains, impatients de voir enfin la Namibie accéder à l'indépendance.

M. de Kemoularia (France)

La France, on le sait, a pris une part active aux efforts de la communauté internationale pour amener l'Afrique du Sud à respecter ses obligations, et je ne vais pas revenir sur le passé que chacun ici a en mémoire, mais essayer de m'en tenir à la situation présente.

Les Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, exercent une responsabilité primordiale à l'égard de la Namibie et de son peuple. Il existe un Plan des Nations Unies. Il constitue la seule base acceptable de règlement définitif de la question namibienne. Il est contenu dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ces résolutions forment un tout cohérent et peuvent être appliquées intégralement dans les meilleurs délais.

Les difficultés de mise en oeuvre de ce plan ont été levées tout au long de difficiles négociations. Comme le Secrétaire général le rappelle dans son rapport, pratiquement toutes les questions en suspens concernant l'application de la résolution 435 (1978) sont pratiquement résolues. Seul reste à régler le problème du système électoral à utiliser pour les élections à l'Assemblée constituante. Dans sa résolution 539, adoptée en octobre 1983, le Conseil de sécurité avait demandé à l'Afrique du Sud d'informer sans tarder le Secrétaire général du système qu'elle entendait choisir. Ma délégation ne peut que regretter que cette annonce n'ait pas encore été faite. Mais, on le sait bien, là n'est pas l'essentiel.

La résolution 539 (1983) condamne l'Afrique du Sud pour les obstacles qu'elle oppose à l'application de la résolution 435 (1978) et rejette l'insistance avec laquelle ce pays lie l'indépendance de la Namibie à des considérations totalement étrangères à la mise en oeuvre du plan de règlement. Dans le rapport qu'il nous a soumis, le Secrétaire général constate que le Gouvernement sud-africain maintient son intransigeance et réaffirme l'inacceptable lien entre la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) et le retrait des troupes cubaines d'Angola. Le représentant permanent d'Afrique du Sud a réitéré devant nous, il y a quelques jours, les exigences de son gouvernement sur ce point.

M. de Kemoularia (France)

La France, qui a voté en faveur de la résolution 539 (1983), a sur ce sujet une position claire et constante. Bien qu'elle soit ici connue de tous, qu'il me soit permis de la rappeler brièvement : l'accession de la Namibie à l'indépendance ne saurait être entravée par des considérations extérieures. Les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui engagent tous les Etats Membres des Nations Unies, se suffisent à elles-mêmes. Elles doivent être appliquées sans condition ni préalable d'aucune sorte. Dès lors que les conditions nécessaires à la mise en oeuvre de ces résolutions étaient remplies, le Gouvernement français en a tiré les conséquences en suspendant, en décembre 1983, sa participation aux activités du Groupe de contact. Le mandat de ce groupe ne vise en effet qu'à faciliter l'application de la résolution 435 (1978).

La France continue cependant à se sentir pleinement concernée et entend continuer à oeuvrer inlassablement en vue d'une accession de la Namibie à une indépendance internationalement reconnue.

Le Gouvernement français a ainsi réagi sans attendre l'annonce faite par le Gouvernement sud-africain de sa décision d'instituer un gouvernement provisoire en Namibie et, dans un communiqué daté du 19 avril, il a rappelé son engagement envers la résolution 435 (1978) et déclaré qu'il considérerait comme nuls et non avenue les effets de toute initiative tendant à la création d'un gouvernement intérimaire en Namibie. Cette décision de l'Afrique du Sud fait planer un doute sur sa volonté de respecter ses engagements et va compliquer encore davantage l'action menée pour une application rapide du Plan de règlement des Nations Unies.

La délégation française tient à faire part de l'extrême inquiétude que lui causent les retards apportés à l'accession de la Namibie à l'indépendance. La prolongation du conflit est génératrice de souffrances pour les peuples de la région et, en premier lieu, pour le peuple namibien qui reste privé de ses droits et auquel ma délégation tient à manifester sa sympathie. Qu'il me soit permis de saluer la présence au cours des débats de M. Sam Nujoma, éminent représentant du peuple namibien et nous sommes particulièrement heureux que le Président de la SWAPO ait pu, la semaine dernière, s'entretenir avec le Premier Ministre français. Il m'est également agréable de signaler qu'aujourd'hui même le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie se trouve à Paris pour des entretiens à l'occasion desquels il sera notamment procédé à une évaluation des contributions que mon pays apporte au Fonds des Nations Unies pour la Namibie. La prolongation du conflit est

M. de Kemoularia (France)

également lourde de dangers pour la stabilité des pays de l'Afrique australe, et notamment de la République populaire d'Angola. La conclusion, en février 1984, de l'Accord de Lusaka visant à assurer la stabilité et la sécurité dans la région avait été accueillie avec faveur. Bien qu'appliqué avec retard, cet accord avait permis le dégagement des troupes sud-africaines qui occupaient la partie sud de l'Angola depuis août 1981. On ne peut, dans ces conditions, qu'être profondément préoccupé par la récente action des forces militaires sud-africaines dans le nord de l'Angola, qui porte une nouvelle fois atteinte à la souveraineté de ce pays et introduit de nouveaux obstacles au règlement pacifique des problèmes régionaux.

L'Afrique du Sud doit bien comprendre que ce n'est ni en ayant recours à la force ni en ne respectant pas les résolutions des Nations Unies que l'on pourra parvenir à assurer la stabilité de la région et la sécurité de chaque Etat.

Je le répète avec insistance : les menaces, les actions de déstabilisation, l'usage de la force ne feront avancer ni le règlement de la question namibienne ni celui des problèmes de l'Afrique australe.

Ma délégation lance un nouvel appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle respecte ses obligations et s'engage sans esprit de domination dans la voie du dialogue avec ses partenaires de la région. C'est en accomplissant ces gestes plus que jamais indispensables qu'elle permettra de créer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre du Plan de règlement des Nations Unies en Namibie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à celui de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MURADE MURARGY (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous remercier profondément et de remercier les autres membres du Conseil de me permettre de participer à cette réunion consacrée à la question de Namibie.

Je voudrais également joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé et qui vous ont félicité de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Dans le même esprit, je tiens à rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Thaïlande, pour la sagesse et la compétence avec lesquelles il a présidé les débats du Conseil pendant le mois de mai. Ma délégation est également heureuse de voir à la table du Conseil S. Exc. M. Sam Nujoma, le chef incontestable du peuple namibien.

M. Murade Murargy (Mozambique)

Le Conseil de sécurité se réunit pour répondre à l'appel lancé par le Bureau de coordination des pays non alignés et par l'Organisation de l'unité africaine, par le biais du Comité de libération. En fait, cette réunion a lieu pour répondre également à la demande de toute la communauté internationale, qui attend avec impatience l'application de la résolution 435 (1978).

Au cours des deux ans qui se sont écoulés depuis la dernière réunion du Conseil sur cette question, de nombreux événements se sont produits qui ont entravé davantage encore la voie vers une solution de la question de Namibie. Tous ces événements rendent d'autant plus importantes et pressantes les séances actuelles.

Je prends la parole au Conseil deux jours après la première session de 1985 du Comité central du parti FRELIMO. Se réunissant à la veille de la célébration du dixième anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la République populaire du Mozambique, l'organe de ce parti a consacré son attention à l'évaluation des succès aussi bien que des difficultés connues au cours de cette décennie. Comme les membres du Conseil le savent, cette session du Comité central a lieu à un moment particulièrement délicat dans notre région, qui se caractérise par l'intensification des actes d'agression et de déstabilisation menés contre notre pays et d'autres pays de la région. Par le biais de bandits armés, ces nouveaux mercenaires dans notre région, les forces impérialistes cherchent à saper notre indépendance, notre souveraineté et notre intégrité territoriale.

M. Murade Murargy (Mozambique)

L'origine et les activités de ces bandits armés, de leurs maîtres et de leurs partisans sont bien connues du Conseil. Les documents des Nations Unies, ceux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en particulier, contiennent des renseignements à cet égard.

Il y aurait beaucoup à dire des conséquences dévastatrices des activités des bandits armés dans mon pays, mais ce n'est pas pour cela que je suis venu ici. J'ai quitté mon pays investi d'un mandat bien précis : réaffirmer l'appui ferme et indéfectible de mon gouvernement aux exigences légitimes du peuple de la Namibie, autrement dit faire en sorte que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité soit pleinement et immédiatement appliquée.

Je suis venu résolu à m'associer à ceux qui réclament avec vigueur que la justice et la liberté soient restaurées en Namibie. Je viens apporter la solidarité du peuple de la République populaire du Mozambique avec le peuple de Namibie dans sa lutte héroïque pour jouir du plein exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Etant donné que tant de délégations ont éloquentement ou en détail dit pourquoi la résolution 435 (1978) n'était pas encore appliquée ou expliqué les raisons pour lesquelles le peuple de la Namibie est toujours soumis, exploité et privé de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, on pourrait penser qu'il n'y a plus rien à ajouter, mais ce n'est pas le cas.

Le peuple frère de Namibie vivant encore sous le joug colonial, il sera toujours nécessaire qu'une voix s'élève pour lui apporter appui et réconfort dans sa lutte héroïque.

La question de Namibie est l'un des problèmes de décolonisation dont s'occupent depuis le plus longtemps les Nations Unies. Pourquoi ce problème est-il donc si difficile à résoudre? C'est là la question clef. Nous y avons répondu à l'occasion de nos déclarations antérieures devant le Conseil. Cependant, nous pensons qu'il est nécessaire de rétablir la vérité chaque fois que des mensonges viennent dénaturer les faits.

L'Afrique du Sud est impliquée en Namibie depuis 1920 quand, aux termes du mandat de la Société des Nations, elle a été chargée d'administrer ce qui, jusque-là, faisait partie de l'empire africain de l'Allemagne.

M. Murade Murargy (Mozambique)

Le mandat a été modifié pour devenir une tutelle des Nations Unies. C'est alors que l'Afrique du Sud a refusé catégoriquement de signer l'Accord de tutelle, arguant que son mandat avait expiré avec l'effondrement de la Société des Nations et revendiquant une souveraineté illimitée sur le Territoire de la Namibie. Je rappellerai simplement aux membres du Conseil que le pays que je représente et la République populaire d'Angola étaient encore à l'époque de soi-disant provinces du Portugal. En fait, toute l'Afrique australe était sous le joug colonial. L'harmonie coloniale et raciste était le facteur dominant. La seule raison avancée alors par l'Afrique du Sud pour expliquer son refus de quitter la Namibie était qu'elle entendait jouir d'une souveraineté illimitée sur le Territoire.

En 1966, l'Assemblée générale a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Trois ans plus tard, cette décision a été entérinée par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 269 (1969). Un délai a alors été fixé pour que l'Afrique du Sud abandonne le Territoire de la Namibie. De plus, le Conseil a envoyé à l'Afrique du Sud un message sans équivoque disant qu'au cas où l'Afrique du Sud ne respecterait pas les dispositions de la résolution en question, le Conseil de sécurité se réunirait immédiatement pour décider des mesures à prendre, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

L'Afrique du Sud a tout simplement ignoré les dispositions de la résolution que je viens de mentionner. D'ailleurs, le Conseil de sécurité s'est réuni à maintes reprises après le refus de l'Afrique du Sud de se conformer à cette résolution. Il n'empêche que l'adoption des mesures envisagées dans cette résolution est renvoyée de session en session.

Des changements importants, tant au niveau international qu'au niveau régional, se sont produits dans les années 70. Il convient de mentionner à cet égard l'effondrement de l'empire portugais en Afrique australe. La participation de ces Etats nouvellement indépendants et d'autres Etats indépendants de la région aux efforts qui devaient conduire à l'adoption de la résolution 435 (1978) a été décisive. L'adoption de cette résolution a marqué un tournant dans la bonne direction. Pour la première fois la question de Namibie réunissait le consensus de la communauté internationale, Afrique du Sud comprise.

Après l'adoption de cette résolution, la SWAPO, les Etats de première ligne et le Mouvement non aligné ont mobilisé leurs efforts pour tenter d'appliquer cette résolution. Malheureusement, au cours de cette période, le régime sud-africain est

M. Murade Murargy (Mozambique)

passé de la position consistant à ignorer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité à celle où il a commencé à agir à leur encontre. Il a multiplié ses actes d'agression contre les Etats voisins; il a attaqué et occupé certaines parties du territoire de l'Angola.

Le prétendu "couplage" est devenu le nom donné aux nouvelles manoeuvres dilatoires de l'Afrique du Sud pour faire obstacle au processus conduisant à l'indépendance de la Namibie. Et puisque ce n'est pas la première fois que nous nous référons à ce problème, je me contenterai de citer ce qu'a dit S. Exc. le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique à propos de la question de Namibie devant le Conseil de sécurité en mai 1983 :

"Lorsque nous avons adopté la résolution 435 (1978), les troupes cubaines se trouvaient déjà en Angola. A cette époque, aucun membre permanent du Conseil, aucun Membre des Nations Unies n'avait établi un lien quelconque entre ces deux phénomènes car nous savions fort bien la cause de la présence de telles forces en Angola ... parler du retrait des troupes cubaines de l'Angola aurait été la même chose qu'exiger le retour des troupes américaines à Washington alors qu'Hitler décimait les populations européennes."

Ma délégation tient à réaffirmer qu'elle rejette catégoriquement le prétendu "couplage". Cette politique est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution 435 (1978). Elle a pour but d'empêcher le peuple de la Namibie d'exercer immédiatement et pleinement son droit inaliénable à la liberté, à l'autodétermination et à l'indépendance.

Si l'Afrique du Sud est véritablement préoccupée par le retrait des forces cubaines d'Angola, pourquoi a-t-elle rejeté le programme proposé par le Gouvernement angolais? Pourquoi a-t-elle envoyé ses commandos en Angola pour saboter les installations angolaises de Cabinda?

La seule vérité en ce qui concerne la Namibie, c'est que l'Afrique du Sud veut jouir d'une souveraineté illimitée sur ce territoire. Toutes les acrobaties qu'elle a faites avaient pour but de perpétuer sa domination sur la Namibie.

Bien sûr, l'Afrique du Sud ne peut pas proclamer ouvertement ses intentions. La deuxième moitié du XXe siècle est marquée par un mouvement anticolonial toujours plus fort à travers le monde et c'est pourquoi, même l'Etat le plus raciste et le plus colonialiste du monde - ce qu'est l'Afrique du Sud - trouverait inconfortable de proclamer ses intentions colonialistes.

M. Murade Murargy (Mozambique)

Le Gouvernement sud-africain n'a pris dernièrement la décision de créer le prétendu gouvernement provisoire que pour s'assurer une souveraineté, certes dissimulée mais néanmoins sans limite, sur la Namibie. Si ces manoeuvres aboutissaient, elles auraient pour résultat la création, en Namibie, d'un gouvernement conçu et établi par l'Afrique du Sud et pour l'Afrique du Sud. En d'autres termes, ce serait un gouvernement qui n'en serait pas un puisqu'il exclurait le seul représentant authentique de la Namibie, à savoir la South West Africa People's Organization (SWAPO), et qu'il n'aurait aucun contrôle sur les affaires du Territoire. En bref, ce serait plus qu'un gouvernement fantoche. La Namibie serait donc un bantoustan et l'Afrique du Sud et ses alliés, continueraient, assurément, d'exercer sans entraves le droit de piller les ressources précieuses de la Namibie. Comme la précédente, la prétendue Alliance Turnhalle, cette nouvelle tentative faite par le régime sud-africain pour faire obstacle à l'indépendance de la Namibie, est vouée à l'échec et à l'effondrement.

On s'accorde à penser que le Gouvernement sud-africain ne serait pas en mesure de défier ouvertement les décisions de la communauté internationale s'il ne bénéficiait pas de la bénédiction et de l'appui multiforme de certains pays, Membres de notre Organisation, qui ont des intérêts non seulement en Namibie, mais dans la région tout entière. Ces intérêts ont été clairement et éloquemment exposés dans les déclarations que le Ministre des affaires étrangères de Cuba et le Président en exercice du Conseil des Nations Unies pour la Namibie ont faites au Conseil. Nous ajouterons simplement que, quels que soient ces intérêts, ils seraient mieux défendus si un climat de paix et de stabilité était instauré en Afrique australe. Un tel climat ne peut être instauré dans la région que si la Namibie accède à l'indépendance et s'il est mis fin aux actes d'agression et de déstabilisation perpétrés contre l'Angola et le Mozambique. En bref, la paix exige qu'il soit mis fin une fois pour toutes à la guerre sanglante qui nous est imposée.

Il ne peut y avoir de paix dans la région à moins qu'une société démocratique reposant sur l'exercice du pouvoir par la majorité ne soit créée en Afrique du Sud, société au sein de laquelle tous les citoyens, quelles que soient la couleur de leur peau, leur race ou leur religion, puissent accéder, sur un pied d'égalité, au pouvoir et à tous les centres d'intérêt de la vie.

M. Murade Murargy (Mozambique)

Les mesures prises à ce jour par le régime sud-africain ne sont pas de nature à mener à la paix. En fait, elles ne conduisent qu'à la répression et au massacre de son propre peuple. Bien qu'il prétende rejeter la violence, il tue des manifestants pacifiques et sans défense. A moins que des mesures énergiques et responsables ne soient prises par le Conseil de sécurité et les Nations Unies dans leur ensemble, un conflit aux conséquences imprévisibles aura sans doute lieu dans la région.

Etant donné la gravité de la situation en Afrique australe, notamment en Namibie, nous exigeons que le Conseil de sécurité condamne fermement l'Afrique du Sud pour son obstruction à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous exigeons que le Conseil de sécurité condamne énergiquement l'Afrique du Sud pour sa décision de mettre en place un prétendu gouvernement provisoire en Namibie et déclare cette décision nulle et non avenue. Nous estimons également approprié et nécessaire que le Conseil réaffirme, une fois de plus, qu'il rejette catégoriquement le couplage de l'indépendance de la Namibie et de questions sans pertinence ni rapport avec elle. Nous voulons qu'un message inconditionnel d'appui, d'espérance et de réconfort soit adressé au peuple namibien, qui place de grands espoirs en l'issue de la présente réunion du Conseil. Nous sommes persuadés que le Conseil de sécurité réaffirmera également la légitimité de la lutte du peuple namibien contre l'occupation illégale de son territoire et qu'il invitera tous les Etats à intensifier leur assistance morale, diplomatique, matérielle et militaire à la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien.

Je manquerais à mon devoir si je terminais ma déclaration sans dire combien ma délégation est profondément reconnaissante au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des efforts inlassables qu'il déploie dans sa recherche d'une solution immédiate à la question de Namibie. Nous le félicitons sincèrement d'avoir dûment accompli le mandat qui lui a été confié par le Conseil.

Je ne puis également manquer de m'associer à ceux qui ont parlé avant moi pour féliciter les peuples qui font campagne sans relâche partout dans le monde, surtout ici aux Etats-Unis et dans un certain nombre de pays occidentaux, afin d'exiger que des pressions plus importantes soient exercées de façon concertée, par le biais de mesures législatives ou autres, contre l'Afrique du Sud raciste pour qu'il soit mis fin à l'occupation de la Namibie et au système d'apartheid.

M. Murade Murargy (Mozambique)

La question de Namibie est de nouveau à l'ordre du jour du Conseil. Il appartient à cet organe d'assumer ses responsabilités et de garantir l'application immédiate et scrupuleuse de son plan tel qu'énoncé dans la résolution 435 (1978).

Il est temps que le Conseil adopte des mesures jugées appropriées, y compris celles relevant du Chapitre VII de la Charte, de façon à accélérer la libération du peuple namibien. C'est le moins que le Conseil puisse faire pour éviter de nouvelles violences dans la région.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre appui moral, politique, diplomatique et matériel à la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien. Nous tenons également à réaffirmer notre condamnation du système d'apartheid et de la politique de bantoustanisation et notre appui moral, politique et diplomatique à l'African National Congress, qui lutte pour réaliser une Afrique du Sud unie, une Afrique du Sud pour tous les Sud-Africains.

A luta continua.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mozambique de ses aimables paroles.

L'orateur suivant est le représentant de l'Ethiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DINKA (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier sincèrement et de remercier les autres membres du Conseil, de m'avoir permis de participer au débat sur la question de Namibie. Permettez-moi aussi de vous féliciter de votre accession aux hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous exprimer nos meilleurs vœux de succès. Nous sommes persuadés que votre expérience et vos compétences diplomatiques contribueront de manière notable au succès des délibérations du Conseil. La délégation éthiopienne est heureuse de noter que la question de l'indépendance de la Namibie est examinée à ce stade critique de l'histoire de la lutte du peuple namibien alors que vous assumez la présidence du Conseil, car vous représentez un pays dont la position anticoloniale indéfectible et la tradition intellectuelle panafricaine sont bien connues de tous.

Nous remercions également M. Kasemsri, représentant permanent de la Thaïlande, pour la manière compétente et sereine dont il a dirigé les débats du Conseil en mai dernier.

M. Dinka (Ethiopie)

La question de Namibie figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis leur création. Les Nations Unies, par l'intermédiaire de leurs principaux organes, se sont prononcées sur les différents aspects de la question dès 1946. La toute première session de l'Assemblée générale avait repoussé la demande de l'Afrique du Sud tendant à ce que la Namibie soit incorporée dans son territoire. Depuis lors, le régime raciste s'est livré à toute une série de manoeuvres visant à leurrer la communauté internationale. L'on se souviendra qu'il a tout d'abord revendiqué la souveraineté sur la Namibie en invoquant le droit de conquête. Lorsque cette position est devenue intenable, il a eu recours à d'autres fictions juridiques. La communauté internationale a repoussé toutes les supercheries successives du régime de Pretoria. En fait, l'Assemblée générale a abrogé le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie en 1966 et a créé un an plus tard un organisme des Nations Unies pour administrer le Territoire jusqu'à son indépendance.

La Cour internationale de Justice, dans un Avis consultatif historique, a jugé illégale la présence de l'Afrique du Sud en Namibie.

Le Conseil de sécurité a examiné la question de Namibie à maintes reprises et a adopté de nombreuses décisions à ce sujet. Les résolutions 435 (1978) et 439 (1978), qui énoncent en détail le Plan des Nations Unies pour l'indépendance du Territoire, figurent parmi les plus récentes. Pourtant, la Namibie reste sous l'occupation illégale du régime terroriste raciste sud-africain.

Que Pretoria ait pu occuper la Namibie aussi longtemps avec impunité, en défiant ouvertement la volonté de la communauté internationale et en violant le droit international, tient au fait qu'il est appuyé et aidé dans son intransigeance par les pays occidentaux qui malheureusement continuent de voir dans la citadelle du racisme institutionnalisé et du terrorisme d'Etat non seulement un allié politique et militaire mais aussi le bastion de la "civilisation occidentale" en Afrique. Il n'est donc pas surprenant que ces pays renforcent la base industrielle et le potentiel militaire du régime de l'apartheid et que leurs monopoles continuent de piller les ressources naturelles de la Namibie en violation des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 21 juin 1971 et du décret No 1 sur les ressources naturelles de la Namibie.

C'est parce qu'elle s'est rendu compte de l'existence de cette alliance impie entre le régime de l'apartheid et les pays occidentaux que la délégation éthiopienne a exprimé des doutes sérieux lorsque la proposition occidentale pour la

M. Dinka (Ethiopie)

décolonisation de la Namibie a été rendue publique pour la première fois. A cet égard, le Chef de la délégation éthiopienne, à la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, a déclaré :

"Le but ultime de ce que l'on appelle le plan occidental est de reconnaître l'Afrique du Sud, d'amputer Walvis Bay et d'obtenir davantage de concessions de la South West Africa People's Organization (SWAPO), contrairement aux décisions des Nations Unies et aux aspirations légitimes du peuple namibien. Nous rejetons le plan occidental non seulement en raison de l'identité de ses auteurs, mais aussi en raison du fait que ce plan, au lieu de rétablir la paix, vise à saper et à détruire les victoires et les réalisations obtenues au cours des longues années de lutte amère contre l'oppression et l'exploitation coloniales. Il est clair que les cinq puissances occidentales ne sont pas disposées à utiliser leur influence et les leviers dont elles disposent à l'égard de l'Afrique du Sud."

De même, en dépit de l'optimisme général engendré par l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, l'Ethiopie est restée sceptique. Nous doutions à la fois de la sincérité du régime terroriste de l'apartheid et de la volonté des cinq puissances occidentales d'utiliser pleinement leurs leviers pour assurer l'application de la résolution 435 (1978). Nous regrettons sincèrement que les événements qui se sont produits depuis lors nous aient donné raison.

L'Afrique du Sud non seulement a torpillé le Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, mais a utilisé la période qui s'est écoulée depuis lors pour renforcer son emprise sur la Namibie en créant des institutions illégales et des groupes politiques fantoches en Namibie tout en poursuivant son agression armée contre les Etats africains indépendants. Elle s'est embarquée dans une militarisation massive de la Namibie, elle a créé des armées tribales, elle a intensifié la répression politique et l'offensive militaire contre les Namibiens, et elle a enrôlé des jeunes Namibiens dans les forces armées du régime raciste contrairement à la résolution 39/58 de l'Assemblée générale. Et comme si tout cela ne suffisait pas, le régime de Pretoria a annoncé le 18 avril 1985 son intention d'installer un prétendu gouvernement provisoire à Windhock au mépris complet des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité. Le résultat escompté par les Boers racistes est la bantoustanisation de la Namibie.

M. Dinka (Ethiopie)

Les efforts de la communauté internationale en faveur de la décolonisation pacifique de la Namibie ont été entravés également par l'attitude et le comportement négatifs des cinq puissances occidentales qui avaient assumé la responsabilité de faciliter l'application de la résolution 435 (1978). Alors qu'elles continuent toutes d'user de leur veto au Conseil pour mettre le régime raciste à l'abri des mesures de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte, l'une d'entre elles, les Etats-Unis d'Amérique, s'efforce directement d'empêcher l'application du Plan, en introduisant des questions sans rapport avec la décolonisation de la Namibie qui visent à saper les prérogatives souveraines de la République populaire d'Angola d'une part, et en épousant la politique dite d'engagement constructif d'autre part. Il est vrai que le monde a connu toute une gamme de supercherries employées par l'Afrique du Sud et ses alliés pour différer l'indépendance de la Namibie. Il faut noter toutefois qu'aucune de ces supercherries ne pourrait être comparée dans sa perfidie avec les sinistres jumeaux : "couplage" et "engagement constructif".

Il est gratifiant de noter que ce stratagème, connu comme politique de "couplage" entre la décolonisation de la Namibie et le retrait des troupes internationalistes cubaines de l'Angola, a été rejeté par le Conseil de sécurité dans sa résolution 539 (1983). En effet, les déclarations officielles de gouvernements et d'organisations internationales montrent clairement qu'il existe un consensus international puissant qui repousse la notion néfaste de "couplage" ou de "parallélisme" ainsi que la politique d'"engagement constructif".

Le Secrétaire général des Nations Unies, qui symbolise la volonté collective de la communauté internationale, a travaillé avec une constance et une persévérance admirables dans l'accomplissement de son mandat. Il n'a pas réussi dans sa mission en raison de l'intransigeance de Pretoria et de l'encouragement que les racistes reçoivent de leurs alliés occidentaux.

Nous rendons hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables et son engagement personnel en faveur de l'application intégrale de la décision du Conseil. Nous saluons la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, et les Etats de première ligne pour leur souplesse et leur dévouement désintéressé envers les efforts de la communauté internationale et du Secrétaire général. D'autre part, la politique constante de Pretoria de tromperie, de malhonnêteté, de traîtrise ainsi que les machinations des Etats qui,

M. Dinka (Ethiopie)

par leur action, ou leur inaction, encouragent le régime de l'apartheid à persister dans son intransigeance en le protégeant par leur veto de toute mesure punitive, méritent la condamnation la plus sévère de la communauté internationale.

Ma délégation est persuadée qu'aussi longtemps que les cinq puissances occidentales continueront à ne pas faire preuve de volonté politique, le régime de Pretoria restera intransigeant et aucun progrès ne sera réalisé dans l'application du Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Comment alors, peut-on sortir de l'impasse actuelle pour ouvrir la voie à l'indépendance de la Namibie?

M. Dinka (Ethiopie)

De l'avis bien pesé de la délégation de l'Ethiopie, le moment est venu pour les Nations Unies de réaffirmer leur position sur la question, puisqu'elles sont responsables au premier chef de la Namibie, conformément à la résolution 2145 (XXXI) du 27 octobre 1966 de l'Assemblée générale. Il doit être dit clairement et sans équivoque que, dorénavant, les Nations Unies seront l'unique instance de négociation concernant la Namibie. Il importe également qu'un calendrier soit fixé, au cours duquel le Secrétaire général convoquera une réunion des parties concernées - la South West Africa People's Organization (SWAPO) et la puissance coloniale, l'Afrique du Sud -, en vue de faire appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui demeure la seule base juridique valable.

En outre, le Conseil de sécurité devrait imposer des sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il n'est que juste de prendre des sanctions à l'encontre de ceux qui ne respectent pas la loi. Nous espérons que le Conseil agira rapidement et de manière décisive à cet égard non seulement pour accélérer le processus de l'indépendance namibienne, mais également pour recouvrer son propre prestige et sa propre crédibilité. En même temps, le Conseil doit déclarer le prétendu gouvernement provisoire nul et non avenue de même qu'il doit déclarer illégales toutes les institutions créées par ledit gouvernement.

Les propositions que je viens d'énumérer constituent, à notre avis, le minimum que le Conseil de sécurité se doit de faire, face au défi méprisant du régime raciste à l'égard de la volonté déclarée de la communauté internationale. Franchement, nous ne croyons pas qu'une nouvelle résolution rédigée en des termes peu énergiques puisse avoir le moindre effet sur un régime odieux dont on sait bien comment il a réagi aux 22 résolutions adoptées précédemment par le Conseil sur la question. Le moment est venu pour le Conseil de tenir tête à Pretoria avec un courage qui soit à la hauteur du défi qui lui est lancé.

Quant à la victoire finale des forces de l'indépendance et du progrès sur les forces du racisme, du colonialisme et de l'impérialisme, c'est un point sur lequel nous n'avons aucun doute. Sous la bannière de la SWAPO - leur avant-garde et leur unique et légitime représentant - et sous la direction du camarade Sam Nujoma, l'une des plus brillantes étoiles du firmament africain, les patriotes namubiens triompheront. Il ne fait aucun doute que le prétendu gouvernement provisoire prévu pour la Namibie connaîtra le même sort que le mécanisme de "règlement interne" que Ian Smith avait rêvé d'appliquer à une autre partie de l'Afrique australe. Et la prétendue Conférence multipartite en Namibie ne durera pas plus longtemps que la défunte Alliance de Turnhalle.

M. Dinka (Ethiopie)

En terminant, je voudrais saisir cette occasion pour demander aux cinq pays occidentaux, et en particulier à ceux qui jouissent du droit de veto, de se joindre au reste de l'humanité pour isoler le régime raciste et lui imposer des sanctions obligatoires. En demandant à ces pays de cesser de faire de l'indépendance de la Namibie l'otage des intérêts financiers de leurs sociétés multinationales, nous leur demandons également de faire ce qu'exigent leurs propres peuples et, dans certains cas même, leurs propres organes législatifs. Nous espérons qu'ils pèseront soigneusement leurs intérêts en Afrique australe à court et à long terme. Vu que l'indépendance de la Namibie est intimement liée à la liberté et à la dignité du reste de l'Afrique, nous leur demandons instamment d'évaluer leurs relations à la fois avec l'Afrique et avec le régime raciste. Nous osons espérer que, cette fois, ils se laisseront guider par les nobles idéaux de justice pour qu'à la fin de nos délibérations, nous puissions dire que nous sommes arrivés à rompre le cycle de trahison où se débat la Namibie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Kenya. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KIILU (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et remercier les membres du Conseil pour avoir permis à mon pays de participer à cette importante série de réunions consacrées à l'examen de la question de l'indépendance namibienne.

Je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer personnellement les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Il est extrêmement réjouissant pour nous de voir un représentant d'un pays actif, non aligné et membre du Commonwealth, diriger les travaux du Conseil en un moment où la communauté internationale est saisie une fois de plus d'une question sérieuse et critique qui revêt tant d'importance pour notre continent africain et pour le monde entier.

Notre gratitude s'adresse également au Ministre des affaires étrangères et Représentant permanent de la Thaïlande, pour la manière efficace dont ils ont dirigé les délibérations du Conseil durant le mois de mai.

La présence d'un nombre impressionnant de ministres des affaires étrangères et de ministres de pays non alignés venus ici pour s'adresser au Conseil souligne l'importance que le Mouvement non aligné attache à cette question. Il devrait

M. Kiilu (Kenya)

être suffisamment clair désormais que le retard de l'indépendance namibienne devient de plus en plus intolérable pour tous les membres de la communauté internationale, indépendamment de leur envergure ou de leur influence politiques.

La réunion que le Conseil de sécurité consacre actuellement à la question de l'indépendance namibienne a lieu à un moment où les efforts que fait la communauté internationale pour rechercher et finalement trouver une solution pacifique à cette question sont dans l'impasse. Il y a maintenant 70 ans que l'Afrique du Sud occupe illégalement la Namibie par la force armée. Dix-neuf années se sont écoulées depuis que les Nations Unies ont mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Territoire et qu'elles en assument la responsabilité directe. Pourtant, et malgré les nombreuses résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale qui réclament le retrait des forces illégales d'occupation d'Afrique du Sud, le peuple namibien continue d'endurer la tyrannie de l'occupation étrangère du régime raciste sud-africain. Il importe aussi de rappeler que cette année marque le centenaire de la lutte héroïque du peuple namibien pour sa libération nationale.

Cependant, et malgré les sacrifices énormes et incalculables consentis par le peuple namibien et sa lutte acharnée pour son indépendance - laquelle continue de lui échapper -, les espoirs de règlement négocié continuent de s'affaiblir, non pas par manque de cadre politique pour des négociations, mais à cause des manoeuvres délibérées et dilatoires employées par le régime sud-africain pour bloquer la voie pacifique vers la liberté. La tâche la plus urgente dont le Conseil doit s'acquitter est de trouver le moyen de sortir de l'impasse et de formuler des solutions qui permettent de surmonter le seul obstacle à l'indépendance de la Namibie : l'intransigeance de l'Afrique du Sud raciste et sa politique belliqueuse, qui représente en outre une menace économique et militaire pour les Etats de première ligne.

Le Kenya a déclaré nettement en de précédentes occasions - et souhaite le réaffirmer aujourd'hui - que si l'indépendance de la Namibie n'intervient pas rapidement, cela entraînera des conséquences trop terribles pour être envisagées. Il est donc du devoir sacré de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité en particulier, de mettre un terme à la politique violente de l'Afrique du Sud, qui va à l'encontre des fondements mêmes de la paix en Afrique australe, et de mettre fin au mépris persistant et flagrant manifesté par l'Afrique du Sud à l'égard du droit inaliénable du peuple namibien à l'indépendance.

M. Kiilu (Kenya)

On ne saurait nier que la question de Namibie est la responsabilité directe du Conseil de sécurité. A cet égard, ma délégation désire reconnaître et louer les efforts déployés par le Secrétaire général en la matière et rendre également hommage au Conseil des Nations Unies pour la Namibie et à l'Assemblée générale. Ma délégation se félicite de l'intérêt manifesté pour la recherche d'une solution au problème namibien.

M. Kiilu (Kenya)

Il faut rappeler avec inquiétude que depuis l'adoption de la résolution 435 (1978), la crédibilité du Conseil de sécurité a été atteinte. Le Conseil s'est montré totalement inefficace pour ce qui est de l'application de ses propres recommandations, bien qu'on nous déclare constamment que des négociations se déroulent hors du cadre des Nations Unies. Des considérations étrangères au Plan des Nations Unies ont été avancées dans ces négociations et elles n'avaient pour but que de prolonger l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Il est certain que ces retards ont bien trouvé leur place dans les tactiques dilatoires et obstructionnistes de l'Afrique du Sud. Permettez-moi, une fois de plus, de rappeler la position inébranlable du Kenya, selon laquelle la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, sans modification, ni réserve, ni préalable, demeure la seule base légale pour l'indépendance de la Namibie. Il est encourageant, par conséquent, que la vaste majorité des Membres de l'Organisation souscrive à ce point de vue. Malheureusement, le régime raciste sud-africain, recourant à des tactiques d'obstruction et à des manoeuvres sournoises qui revêtent diverses formes, a essayé de torpiller toutes les tentatives faites pour convoquer une conférence multipartite chargée de rédiger la Constitution de la Namibie indépendante. Ainsi, les perspectives d'indépendance, par le processus de négociations, s'assombrissent sans cesse et les frustrations sont de plus en plus marquées. Le niveau de tension dans la région s'est élevé et de nouvelles effusions de sang et difficultés sont à redouter dans les jours à venir.

Au cours de ces 25 dernières années, la South West Africa People's Organization (SWAPO) a assumé le fardeau du combat pour les droits inaliénables du peuple namibien à la liberté et à l'indépendance. Les Nations Unies ont reconnu la SWAPO en tant que mouvement de libération nationale et seul représentant authentique du peuple namibien, et cette reconnaissance reflète la confiance et le large appui dont jouit la SWAPO tant en Namibie que dans le monde entier. La République du Kenya, son peuple et son gouvernement s'identifient pleinement à la lutte héroïque de la SWAPO contre l'oppression et pour la cause de la libération de sa terre. Nous, au Kenya, avons lutté durement pour conquérir notre chère indépendance. Nous estimons qu'aucun pays, si grand ou puissant soit-il, ne doit s'ingérer dans les affaires intérieures de la Namibie. Par conséquent, je tiens à réaffirmer que l'Afrique du Sud viole les idées et les principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi, je voudrais déclarer sans ambiguïté que, premièrement, l'Afrique du Sud se trouve en Namibie

M. Kiilu (Kenya)

illégalement; deuxièmement, la responsabilité première pour l'administration de la Namibie, jusqu'à son accession à l'indépendance, incombe aux Nations Unies uniquement; troisièmement, dans l'exercice de ses responsabilités juridiques à l'égard de la Namibie, et conformément aux dispositions de la Charte relatives au règlement pacifique des différends, les Nations Unies ont adopté un plan pour l'indépendance de la Namibie, qui est énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité; quatrièmement, l'Afrique du Sud a fait fi de la résolution du Conseil de sécurité et, de ce fait, a empêché tout progrès dans son application.

Compte tenu de ce que je viens de dire, le Kenya affirme que ce sont l'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies quant à la Namibie, qui sont en jeu. Au cours des nombreuses années qui se sont écoulées, on a fait appel, de façon pressante, à la coopération, à la souplesse et à la modération de la SWAPO et des Etats africains. Dans ce long processus, de nombreuses concessions ont été faites et, en retour, nous n'avons constaté qu'une intransigeance encore plus résolue de la part du régime raciste. Comme chacun le sait, l'Afrique du Sud raciste perpétue son occupation brutale et illégale de la Namibie, en violation flagrante du droit international et de l'opinion publique mondiale. De même, l'Afrique du Sud a continué de défier toutes les résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité et a persisté dans sa violation des droits inaliénables du peuple namibien à l'autodétermination. En outre, par sa politique de déstabilisation des Etats voisins et par ses préparatifs militaires à grande échelle, qui dépassent de loin ses besoins de défense légitime, le régime raciste constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Nul ne peut nier que l'Afrique du Sud a été visiblement encouragée dans son intransigeance persistante sur la question de Namibie par la violation délibérée et flagrante, de la part de certains pays, de l'embargo obligatoire sur les armes décrété par la résolution 418 (1977). Ce mépris à l'égard des décisions adoptées et la collaboration, de ces Etats avec le régime raciste sud-africain n'ont fait que soutenir la machine de guerre de ce pays et entraver la volonté de résoudre la question namibienne. Il est donc indispensable que le Conseil de sécurité assure un respect scrupuleux de toutes ses résolutions concernant la Namibie, de façon à empêcher des violations de cet ordre. En outre, toutes relations qui pourraient exister actuellement en matière de livraisons d'armes, de communications, de commerce, d'industrie ou de technologie nucléaire et toute collaboration

M. Kiilu (Kenya)

stratégique entre les Etats ou sociétés transnationales et le régime de Pretoria doivent être interrompues pour exercer des pressions plus fortes sur ce régime néfaste et l'isoler.

Ma délégation est fermement convaincue qu'à moins de prouver, par nos actes et non par de simples paroles, que nous sommes prêts à défendre nos convictions, il sera vain d'attendre des tyrans obstinés qui détiennent le pouvoir à Pretoria qu'ils respectent nos résolutions. Le régime raciste de l'Afrique du Sud continue à entraver, en toute impunité, l'indépendance de la Namibie par ses violations des résolutions des Nations Unies. Afin de faire cesser cette situation, la communauté internationale doit appuyer tous les efforts déployés pour parvenir à la libération totale de l'Afrique. Cet appui pourrait être manifesté en faisant pression sur les gouvernements, les entreprises et les institutions qui continuent d'encourager et de soutenir l'Afrique du Sud.

La République du Kenya considère que certains événements récents, qui font obstacle à l'indépendance de la Namibie, sont très graves et que la solution du problème revêt une urgence particulière. Le Conseil de sécurité, en conséquence, doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités et doit assurer l'application immédiate de ses décisions. La République du Kenya continuera d'apporter son plein appui au peuple de la Namibie, dans sa lutte courageuse pour s'affranchir du joug de la domination coloniale et oppressive de l'Afrique du Sud. Nous continuerons à appliquer et à respecter scrupuleusement les sanctions et le boycottage à l'encontre de l'Afrique du Sud.

Le Kenya s'est également engagé à appuyer le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en sa qualité d'autorité administrante légale, jusqu'à l'accession à l'indépendance du territoire, conformément à la résolution 435 (1978). Nous tenons notamment à souligner combien sont importantes, pour le peuple namibien, les activités que déploie le Conseil en vue de protéger et de préserver les ressources naturelles du Territoire du pillage auquel se livrent le régime raciste et d'autres puissances étrangères cupides. En outre, le Kenya estime que la mobilisation de l'appui international en faveur de la Namibie, grâce à une campagne mondiale, doit être maintenue et intensifiée. A cet égard, le Kenya fait sienne l'attitude du Secrétaire général concernant l'application du Programme d'assistance global aux Etats voisins de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Le Gouvernement kényen, par le biais d'accords bilatéraux, apporte depuis longtemps son aide, sous diverses formes, comme l'a demandé le Secrétaire général.

M. Kiilu (Kenya)

Je rappelle qu'à notre avis, il n'y a que trois parties intéressées à la question critique dont est saisi le Conseil : le peuple courageux et en lutte de la Namibie, représenté par la SWAPO, son seul représentant authentique; le régime raciste oppressif d'Afrique du Sud, qui persiste dans son occupation de la Namibie au mépris de l'opinion publique internationale, et la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies qui est directement responsable de la Namibie. Par conséquent, il est à la fois paradoxal et inacceptable que bien que la SWAPO, en tant que seul représentant authentique du peuple namibien, et les Nations Unies représentant la conscience et la volonté de la communauté internationale, n'aient épargné aucun effort pour trouver une solution pacifique au problème, le régime raciste d'Afrique du Sud, qui occupe illégalement la Namibie, s'emploie à redoubler avec arrogance de mépris et de brutalité.

Avant de terminer mon intervention, je tiens à rappeler que la communauté internationale, il y a quelques semaines, célébrait le quarantième anniversaire de la défaite du nazisme et du fascisme qui ont infligé des souffrances indicibles et d'énormes pertes humaines. L'humanité s'est engagée à ne plus jamais permettre ou tolérer la renaissance d'idéologies fondées sur la haine et la destruction. Dans quelques mois, la communauté internationale célébrera le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous attendons tous avec impatience et joie cette occasion solennelle.

Au milieu de cette impatience et de cette joie, il semble juste et approprié de nous demander comment le vaillant peuple namibien considérera cette occasion, alors que les Nations Unies ont failli misérablement à leur responsabilité en ne leur apportant pas l'indépendance qu'il mérite. Il est certain que le peuple namibien devrait être parmi nous pour commémorer l'anniversaire de l'Organisation qui, depuis 19 ans, est chargée d'administrer la Namibie jusqu'à son indépendance.

La communauté internationale doit décider maintenant si la Namibie se joindra à elle en tant que nation indépendante bien avant la célébration du quarante et unième anniversaire des Nations Unies. Entre-temps, la communauté internationale, par le biais du Conseil de sécurité, devrait condamner, dans les termes les plus vifs le prétendu gouvernement provisoire de la Namibie que doit mettre en place le régime de Pretoria qui, une fois encore, défie avec arrogance le Conseil de sécurité et la communauté internationale.

M. Kiilu (Kenya)

Le Kenya est convaincu que les forces irrésistibles du nationalisme, qui dans le passé ont démantelé les grands empires coloniaux, l'emporteront une fois encore en Namibie. Nous sommes convaincus que tous les moyens possibles et concevables pouvant permettre de faire sortir l'Afrique du Sud volontairement de Namibie ont été envisagés jusqu'au dernier sans qu'il s'ensuive de résultat positif. En conséquence, nous sommes arrivés à la conclusion que, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, la communauté internationale ne peut espérer qu'une seule chose : l'imposition de sanctions contre le régime raciste de Pretoria. Nous sommes également convaincus que pour être efficaces, ces sanctions doivent être globales et obligatoires. Le Kenya demande donc au Conseil de sécurité de s'acquitter de sa responsabilité primordiale en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le Ministre de la planification et du développement économique de l'Ouganda, S. Exc. l'Honorable Sam Odaka. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ODAKA (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. C'est là un hommage justifié qui vous est rendu personnellement ainsi qu'un honneur rendu à votre grand pays avec lequel l'Ouganda entretient des relations cordiales et amicales. Nous savons que votre contribution personnelle à la lutte de libération et à la cause namibienne en particulier est bien connue du grand public. Nous sommes donc certains que les débats du Conseil seront sous votre direction couronnés de succès.

Nous souhaitons également rendre un hommage bien mérité au Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande et à l'ambassadeur Kasemsri pour le brio avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Cette année marque le quarantième anniversaire de la fondation des Nations Unies. La question de Namibie reste l'un des rares problèmes urgents. Il est regrettable d'avoir à faire cette triste constatation si l'on considère le bilan positif des Nations Unies dans le processus de décolonisation. Le retard apporté à l'accession à l'indépendance de la Namibie est d'autant plus attristant

M. Ódaka (Ouganda)

que la Namibie continue de relever uniquement de la responsabilité des Nations Unies. Par conséquent, les résultats obtenus suscitent une certaine déception et même un sentiment de honte au regard des épreuves que la Namibie endure depuis si longtemps.

Il y a sept ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978) et le plan des Nations Unies qui devaient conduire la Namibie à l'indépendance. Le plan, qui a été adopté après des négociations prolongées, a été approuvé universellement et a été à l'époque une source de grands espoirs pour la communauté internationale. La Namibie devait accéder à l'indépendance dans l'année qui a suivi l'adoption du plan. Ses principaux auteurs, notamment le groupe de contact occidental, nous ont alors assurés que si l'Afrique du Sud ne se montrait pas à la hauteur de ses engagements ils prendraient des mesures pour exiger le respect de leurs décisions.

La décision 435 (1978) et le plan des Nations Unies demeurent lettre morte. Chaque jour qui passe révèle que l'Afrique du Sud n'a manifestement pas l'intention de respecter ses engagements. L'incapacité du Conseil de sécurité de donner effet à ses propres résolutions et décisions sur la question de Namibie est une source de déception et de grave préoccupation pour l'Afrique et le Mouvement non aligné. C'est aussi un sujet d'inquiétude pour le Groupe de contact et la communauté internationale dans son ensemble.

M. Odaka (Ouganda)

L'Ouganda n'a jamais eu d'illusions quant aux intentions et à la mauvaise foi de l'Afrique du Sud dans les négociations portant sur ce problème. En conséquence, nous avons toujours préconisé l'adoption de mesures punitives au titre de la Charte à l'encontre du régime raciste de Pretoria. Les auteurs du Plan des Nations Unies doivent se décider à faire en sorte que l'Afrique du Sud respecte le Plan au lieu de choisir de faire obstacle à la décision de la majorité des membres du Conseil de sécurité d'imposer des sanctions à l'Afrique du Sud. Le fait que ce pays n'a pas tenu compte des injonctions du Conseil ne les a pas poussés à adopter des mesures sérieuses pour l'y obliger. Leur attitude donne l'impression qu'ils se sentent très à l'aise avec cette occupation illégale continue de la Namibie.

Chaque fois que nos délégations ont demandé que le Conseil de sécurité adopte des mesures efficaces à l'encontre de l'Afrique du Sud en vue d'assurer l'indépendance de la Namibie, ceux qui défendent le régime de Pretoria nous ont répondu qu'il nous fallait être patients. On nous a toujours dit qu'un règlement était proche et que, par conséquent, il fallait accorder davantage de temps aux amis de l'Afrique du Sud pour qu'ils puissent persuader le régime de respecter le Plan des Nations Unies.

On se rappellera qu'en janvier 1981, le régime de Pretoria a affronté la communauté internationale lorsque, sous le plus mince des prétextes, il a saboté les entretiens préalables à la mise en oeuvre de Genève. Presque tous les Membres des Nations Unies, à juste titre, en ont été irrités et ont exigé que le Conseil de sécurité affirme son autorité. L'appel quasi universel en faveur de l'imposition de sanctions obligatoires et globales a été bloqué par le triple veto, au Conseil, de membres du Groupe de contact occidental. Une fois de plus, on nous a demandé d'être patients.

Dix-sept ans se sont écoulés depuis que le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie a pris fin, sept ans depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et deux ans depuis que le Conseil a discuté de ce problème pour la dernière fois. Pourtant, aucun règlement n'est en vue. Il est donc absurde et inacceptable de nous accuser de ne pas être assez patients en la matière.

La patience de la communauté internationale est à bout. Le temps est venu pour le Conseil de dire à l'Afrique du Sud : "cela suffit". C'est pour cette raison que le Bureau de coordination des pays non alignés, réuni à New Delhi,

M. Odaka (Ouganda)

a demandé au Conseil de sécurité de se réunir et "d'agir de manière décisive de façon que soit assumée la responsabilité directe qui incombe à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la Namibie, et de prendre sans plus tarder les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que le Plan des Nations Unies contenu dans la résolution 435 (1978) soit mis en application sans tarder et effectivement, sans modifications ni conditions préalables." (A/17184, par. 26)

Il est inutile que j'insiste sur les détails des actes brutaux commis par l'Afrique du Sud dans le territoire. Lundi, le Président de la SWAPO, M. Nujoma, que je suis heureux de voir et qui lutte depuis que nous nous sommes réunis, en 1963, à Dar-es-Salam, a brossé devant le Conseil un tableau très net de la situation actuelle. Ce tableau montre que la situation est très grave et continue à se détériorer. C'est le tableau de la militarisation de la Namibie, d'actes répétés d'agression, d'intervention et de subversion dans les Etats de première ligne et de tentatives faites systématiquement pour détruire et discréditer la SWAPO.

Il y a des preuves que l'Afrique du Sud fait délibérément et systématiquement obstruction à la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies. Le rassemblement d'un autre groupe de fantoches sous le nom d'une prétendue conférence multipartite, dans l'intention déclarée de leur donner un faux pouvoir dans le cadre d'un règlement interne imposé, montre clairement quelles sont les intentions de l'Afrique du Sud, à savoir abandonner le Plan des Nations Unies. Nous nous félicitons du rejet et de la condamnation de cette décision par le Conseil de sécurité et la communauté internationale. Il faut que le Conseil de sécurité agisse maintenant pour assurer que les intentions de l'Afrique du Sud soient déjouées.

La question que plusieurs délégations ont posé à juste titre et que je me permettrai de répéter est celle de savoir si la force militaire de l'Afrique du Sud suffit à elle seule à expliquer l'attitude de défi et d'intransigeance de ce pays. La réponse est non. L'Afrique du Sud a pu agir impunément grâce à la collaboration de certains pays occidentaux. Elle a pu adopter une attitude de défi grâce au bouclier avec lequel ces pays l'ont volontiers protégée contre l'adoption par le Conseil de sécurité de mesures punitives efficaces.

Il y a cinq ans, le Gouvernement des Etats-Unis s'est lancé dans une politique d'"engagement constructif". En tendant la carotte à l'Afrique du Sud au lieu du bâton, on pensait que l'indépendance de la Namibie serait réalisée et que des réformes seraient introduites en Afrique du Sud même. Nous voyons aujourd'hui quel

M. Odaka (Ouganda)

est le résultat de l'engagement constructif. L'Afrique du Sud a vu dans ces mesures un certificat de respectabilité et d'acceptation. En Afrique du Sud même, le régime s'est lancé dans l'adoption de mesures encore plus répressives. Pour bien révéler sa véritable nature, elle a marqué le vingtième anniversaire du massacre de Sharpeville par un autre massacre massif de ses citoyens autochtones. Elle a même eu l'hardiesse de bafouer de façon flagrante le Plan des Nations Unies et de commettre des actes d'agression encore plus violents contre les Etats de première ligne. L'engagement constructif a eu pour effet de saper les efforts internationaux en vue de réaliser l'indépendance de la Namibie. Il est clair qu'il n'a guère pu donner de résultats.

De grands progrès avaient été réalisés, en 1983, sur la voie de l'élaboration de procédures détaillées pour l'application de la résolution 435 (1978). La seule question en suspens, à ce moment-là, était le choix d'un système électoral au sujet duquel l'Afrique du Sud devait faire connaître sa préférence. Le Secrétaire général avait été en mesure de dire alors :

"En fait, nous n'avons jamais été aussi près de définir les modalités d'application de la résolution 435 (1978)."

M. Odaka (Ouganda)

Or, à ce jour, l'Afrique du Sud n'a toujours pas fait connaître sa préférence. Elle a délibérément éludé la question.

Par contre, des questions étrangères n'ayant absolument rien à voir avec celle de l'indépendance de la Namibie ont été introduites dans les négociations. Je veux parler de ce qu'on appelle le "couplage". Je tiens à réaffirmer que l'Ouganda condamne et rejette ce couplage. L'admettre reviendrait à sanctionner un déni fondamental du droit souverain du Gouvernement de l'Angola. Ce serait aussi nier au peuple de la Namibie son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. L'on aurait pu s'attendre à ce que tous les Etats, ceux du Groupe de contact occidental en particulier, fassent pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle renonce à cette position peu raisonnable. Nous trouvons fort regrettable que, sous divers prétextes, on fasse exagérément pression sur la République populaire d'Angola pour imposer le parallélisme ou le couplage. Il est inacceptable et immoral que la liberté d'un peuple soit marchandée et sacrifiée sur l'autel de la rivalité Est-Ouest.

Nous sommes confondus de voir que ceux qui s'inquiètent de la présence de troupes cubaines en Angola ne condamnent pas l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola et l'occupation de son territoire. Il importe de noter que les troupes cubaines sont arrivées en Angola bien avant l'adoption de la résolution 435 (1978). Le fait que la résolution ne fasse aucune allusion à leur présence montre qu'il était clair dans l'esprit du Conseil, et à plus forte raison dans celui des auteurs du Plan des Nations Unies, que ce lien n'avait jamais existé. D'ailleurs, la résolution 539 (1983) du Conseil de sécurité rejette le couplage.

Autrement dit, l'Afrique du Sud s'est servie de la question de la présence des troupes cubaines en Angola comme prétexte pour retarder la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies. Nous le savons tous, l'Angola n'a jamais représenté une menace pour l'Afrique du Sud. Au contraire, c'est l'Afrique du Sud qui s'est révélée être une menace permanente pour l'Angola et pour les autres Etats de première ligne.

L'Afrique du Sud continue d'occuper certaines parties du sud de l'Angola. Ses commandos persistent à semer la terreur dans les Etats de première ligne et le dernier exemple de cette campagne, qui a fort heureusement échoué, aurait entraîné la destruction d'installations pétrolières dans le nord de l'Angola. Nous savons que la base militaire de la bande de Caprivi sert de tête de pont aux opérations

M. Odaka (Ouganda)

militaires lancées contre les Etats de première ligne. Il est évident que l'Afrique du Sud a l'intention de maintenir sa mainmise sur la Namibie et de l'utiliser comme tremplin d'agression contre les pays voisins. Nous rejetons tout aussi catégoriquement la notion de gendarme régional.

Il existe une autre forme dangereuse de couplage que l'Afrique du Sud a introduite avec la complicité de ses alliés dans le scénario de l'indépendance de la Namibie. Lundi dernier, le représentant raciste n'a eu aucune honte à se faire l'écho de son Premier Ministre pour dire que l'indépendance de la Namibie serait liée à l'évolution de la situation dans les pays voisins. Il a même eu l'audace de se demander si certains de ces pays exerçaient vraiment leur droit à l'autodétermination. Il est bien connu que l'Afrique du Sud a mis sur pied et armé des groupes dans les pays voisins dans le seul but de déstabiliser ces pays. Très souvent, l'Afrique du Sud monte des opérations militaires par le truchement de ces groupes. Cela ne saurait être toléré.

La Namibie est la responsabilité unique des Nations Unies. Par conséquent, le rôle central doit être joué par les Nations Unies. Nous sommes conscients de tous les efforts qui sont faits par d'autres parties pour faciliter la solution du problème et les Africains en sont reconnaissants. Cependant, les efforts de ces parties doivent appuyer le rôle central des Nations Unies et non pas s'y substituer, car il est impératif que les Nations Unies jouent ce rôle central.

Les activités de l'Afrique du Sud constituent une rupture de la paix et une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'Afrique du Sud commet des actes d'agression qui tombent tous sous le coup de l'Article 39 de la Charte. Le Conseil a le devoir de veiller à ce que l'on respecte ses résolutions. Si l'Afrique du Sud n'applique pas la résolution 435 (1978), le Conseil doit imposer les sanctions globales et obligatoires prévues à l'Article VII.

Je tiens à dire notre reconnaissance au Secrétaire général, qui a déployé tant d'efforts pour tenter de trouver une solution. Tous les membres doivent lui apporter l'appui nécessaire pour qu'il s'acquitte de son mandat.

En guise de conclusion, je voudrais réaffirmer l'appui de l'Ouganda à la South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant authentique du peuple namibien en lutte, et l'assurer de sa solidarité. La route sera peut-être longue et difficile, mais si l'on considère l'histoire de la libération des peuples, nous sommes certains que la Namibie sera bientôt libre et indépendante.

M. Odaka (Ouganda)

Je suis particulièrement confiant car, lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil en 1964 - il y a vingt et un an de cela -, l'Angola et le Mozambique n'étaient pas encore indépendants. Aujourd'hui ils sont parmi nous et j'ai été heureux d'entendre le représentant du Mozambique s'adresser au Conseil ce soir. Un certain nombre de pays africains qui n'étaient pas indépendants alors sont à présent parmi nous, et j'aimerais assurer le Président de la SWAPO et le peuple de Namibie que nous les soutiendrons dans leur lutte comme nous l'avons toujours fait. Nous tenons à remercier tous ceux qui les ont aidés et qui ont aidé l'Afrique dans sa lutte.

Nous avons confiance. Adoptons une résolution qui leur donne espoir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre de la planification et du développement économique de l'Ouganda des aimables paroles qu'il a eues pour moi-même et pour mon pays.

L'orateur suivant est M. Ebrahim, auquel le Conseil a adressé une invitation conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. EBRAHIM (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, la gratitude du Pan Africanist Congress of Azania, dépositaire des aspirations authentiques du peuple opprimé et spolié d'Azanie, pour nous avoir permis de prendre la parole au cours de ce débat important.

Permettez-moi également de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin et de féliciter votre pays pour son attachement à la cause de la libération, de la liberté et de la justice. L'appui de votre pays aux combats légitimes des peuples azanien et namibien est hautement apprécié par notre peuple, car nous savons qu'il se fonde sur un engagement sincère et sur des liens historiques qui unissent nos peuples.

Il y a plus de 20 ans, la lutte de décolonisation sur le continent africain a commencé à prendre de l'élan avec l'indépendance du Ghana. Au fil des 20 dernières années, les frontières de l'Afrique indépendante se sont étendues progressivement et irréversiblement et, en 1980, ont atteint le dernier bastion du colonialisme fasciste sur le continent africain. Depuis que le Zimbabwe a accédé à l'indépendance en 1981, le centre de la lutte de libération est devenu la Namibie et l'Azanie. L'Azanie et la Namibie constituent deux territoires, mais l'ennemi, lui, est unique; il s'agit du régime raciste minoritaire de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Cela fait près de deux décennies que la communauté internationale a décidé unanimement de mettre fin, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, au mandat de l'Afrique du Sud de l'apartheid sur la Namibie et de créer le Conseil des Nations Unies pour la Namibie afin de conduire le Territoire à une véritable indépendance. Pourtant, près de 20 ans plus tard, l'Afrique du Sud de l'apartheid continue d'occuper illégalement la Namibie.

En 1978, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 435 (1978), aux termes de laquelle il définissait clairement un plan de principe devant permettre de conduire le Territoire à une véritable indépendance; pourtant, sept ans plus tard, rien ne permet de dire que les dirigeants coloniaux de l'Afrique du Sud de l'apartheid s'apprêtent à appliquer ou souhaitent appliquer les dispositions de cette résolution du Conseil de sécurité. Au contraire, le régime a annoncé que, le 17 juin, il allait installer un gouvernement fantoche en Namibie, en violation flagrante des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Ebrahim

Certains faits dans ce scénario sautent aux yeux. Tout d'abord, le régime raciste sud-africain est résolu à défier ou à méconnaître les appels internationaux pour qu'il mette fin à son occupation illégale de la Namibie, à sa politique et à ses pratiques d'apartheid en Afrique du Sud. De plus, il est devenu intransigeant, plus brutal et plus agressif. Deuxièmement, le régime raciste a déclaré publiquement, même dans cette instance, qu'il se considérait comme une "puissance régionale" dans la région; cela veut dire que le régime raciste "adaptera" les affaires de la région à ses besoins et aux besoins de ceux qui le défendent.

Ces faits sont bien connus. Toutefois, on observe une tendance dans certains milieux à chercher loyalement quels sont les facteurs qui ont conduit le régime à se montrer intransigeant et belliqueux dans la région. Par qui ou par quoi a-t-il été poussé à se déclarer publiquement le gendarme de la région? En vérité, le régime sud-africain a été et continue d'être encouragé, ouvertement et tacitement, dans l'adoption de cette attitude belligérante et belliqueuse.

Le Pan Africanist Congress of Azania a toujours affirmé que la cause unique de tous les problèmes en Afrique australe était la politique et les pratiques de l'Afrique du Sud de l'apartheid. C'est là que réside le coeur du problème. Par conséquent, si l'on veut définir une stratégie viable pour résoudre le problème en Afrique australe, il faut reconnaître cette vérité manifeste. Ce sont les peuples d'Azanie, de Namibie et de la région tout entière qui ont besoin d'être protégés de la politique universellement dénigrée poursuivie par le régime raciste minoritaire. Ce sont les peuples d'Azanie, de Namibie et de la région qui sont les victimes de la terreur fasciste brutale déchaînée par le régime pour perpétuer son système inhumain et sa philosophie répugnante. Ce sont les territoires des peuples d'Azanie, de Namibie et d'Angola qui ont été usurpés et illégalement colonisés par le régime minoritaire fasciste. Pourtant, certains milieux occidentaux, notamment le Gouvernement Reagan, souhaiteraient que le monde croie que c'est le régime illégal, fasciste, agressif, intransigeant et colonial de l'Afrique du Sud de l'apartheid qui a besoin de protection et de garanties.

Nous avons commencé notre déclaration en affirmant, de façon catégorique que, pour le Pan Africanist Congress of Azania, si le régime raciste a adopté cette attitude arrogante et intransigeante et s'il recourt à l'agression dans la région c'est précisément en raison de l'appui qu'il reçoit, ouvertement et tacitement, de certains milieux occidentaux, en particulier des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne. Le Pan Africanist Congress of Azania aimerait développer ce point.

M. Ebrahim

Notre mouvement de libération estime que les positions adoptées par certains pays occidentaux et autres pays sont hypocrites et décevantes lorsqu'il s'agit de traiter de façon efficace avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Ces pays prétendent qu'ils abhorrent l'apartheid et que, par conséquent, ils s'y opposent. En même temps, ils s'opposent, encore plus vigoureusement, à tout appel en faveur de l'imposition de sanctions économiques globales et obligatoires contre le régime, prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et à la seule méthode viable de lutte à laquelle les peuples d'Azanie et de Namibie ont été contraints de recourir, à savoir la lutte armée. Ces pays s'opposent à l'apartheid, s'opposent à l'imposition de sanctions contre le régime raciste et s'opposent au recours légitime par les populations opprimées et spoliées à la lutte armée pour exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination. Si l'on s'oppose à ces trois choses, comme beaucoup de pays occidentaux et autres pays le font, quel message transmet-on au régime raciste? On ne peut que l'encourager. Aucun criminel ne se sentira inhibé s'il ou si elle apprend que l'on se déclare contre ses crimes mais qu'on s'oppose en même temps à toute punition à son encontre.

M. Ebrahim

Le Pan Africanist Congress of Azania est fermement convaincu que la politique d'engagement constructif du Gouvernement Reagan et le refus de certains pays occidentaux et autres d'imposer des sanctions obligatoires et complètes au régime raciste minoritaire ont donné à ce dernier l'audace nécessaire pour défier la communauté internationale. Ainsi, le doigt accusateur doit être pointé vers ceux qui appuient ouvertement ou tacitement le régime en l'assurant que, individuellement ou collectivement, ils s'opposeront à toute mesure visant à imposer des sanctions.

Certains essaient même de justifier leur opposition à des sanctions économiques globales et obligatoires en invoquant l'excuse selon laquelle ces sanctions porteraient davantage tort à l'opprimé qu'à l'opresseur. Un observateur perspicace remarquera que c'est le régime raciste et ses sbires qui passent dans les capitales occidentales et autres pour battre le rappel en faveur du bien-être des opprimés. Et pourtant, lorsque les travailleurs africains opprimés et exploités exigent des droits syndicaux et des salaires justes à l'intérieur de l'Afrique du Sud de l'apartheid, on leur tire dessus avec de vrais balles. Un triste membre du régime raciste a prétendu que les mesures prises récemment par la Chambre américaine des représentants en vue d'imposer certaines sanctions frapperaient les prétendus travailleurs illégaux venant des pays voisins, en laissant ainsi entendre que l'Afrique du Sud de l'apartheid agit avec magnanimité lorsqu'il s'agit de fournir des emplois. Toutefois, ce qu'il a manqué de dire en toute honnêteté, c'est que les dirigeants de l'apartheid, par leur prétendue nouvelle constitution, considérée et présentée comme un pas dans la bonne direction dans certains milieux occidentaux, ont estimé que tous les Africains autochtones, qui forment 72 p. 100 de la population totale, étaient des étrangers sur la terre de leurs ancêtres. Il a également oublié de dire en toute honnêteté que les Africains sont arrêtés et condamnés tous les jours en tant qu'immigrants illégaux dans ce que l'on appelle l'Afrique du Sud "blanche", qui représente 87,3 p. 100 de l'ensemble du territoire de l'Azanie occupée. Il a oublié aussi de dire en toute honnêteté que son administration considère des créations comme le Transkei, le Ciskei, etc., comme des "Etats voisins".

L'exigence toujours plus forte de la communauté internationale en faveur de mesures vigoureuses contre le régime raciste, en particulier l'imposition de sanctions économiques globales et obligatoires au régime, ont fait souffler un vent de panique dans les milieux dirigeants et exploités, mais non dans les rangs des

M. Ebrahim

opprimés et des exploités. Toutefois, le Pan Africanist Congress of Azania aimerait illustrer davantage le fait que les positions ambiguës adoptées délibérément par certains pays occidentaux ont directement contribué à l'attitude intransigeante et agressive des racistes. Il y a près d'un an, le raciste Peter Botha s'est rendu dans plusieurs capitales d'Europe occidentale et au Vatican. On a dit que dans certaines capitales, sa visite était privée. On se rappellera que l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés ont demandé instamment à ces pays et au Vatican d'annuler cette visite. L'appel n'a pas été entendu. En fait, certains de ces pays nous ont dit que Botha avait été invité pour qu'il s'entende dire que les autorités de ces pays étaient opposées à l'apartheid.

Notre peuple en lutte a payé un lourd tribut pour ce prétendu exercice diplomatique occidental consistant à appeler un putois politique international simplement pour lui dire qu'il sent mauvais. Peu après son retour des capitales occidentales et du Vatican, Botha et ses complices ont imposé une prétendue nouvelle constitution qui, en fait, faisait passer le pays de l'apartheid institutionnalisé à un apartheid constitutionnalisé et ont commis un nouveau massacre de nos populations opprimées, privées du droit de vote et spoliées. D'après les statistiques publiées par le régime lui-même, ce dernier a tué plus d'Azaniens au cours des cinq premiers mois de cette année que durant toute l'année 1984. Ainsi, il est absolument clair que les visites dans les capitales occidentales et au Saint-Siège n'ont pas tempéré ni éduqué Peter Botha et son entourage, mais les ont encouragés à intensifier la répression à l'intérieur, à devenir plus intransigeants à propos de l'indépendance de la Namibie et à se montrer plus agressifs envers les Etats voisins et de première ligne.

En outre, il faut rappeler que cette année marque le quarantième anniversaire de la défaite du nazisme en Europe. On doit rappeler aussi que les principaux membres du Parti national dirigeant de l'Afrique du Sud de l'apartheid ont été incarcérés au cours de la seconde guerre mondiale pour leurs activités pro-nazies. Bien que 40 années plus tard, la recherche des criminels nazis se poursuive, les pays qui se livrent à cette recherche se font les complices des fascistes déclarés dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. Le nazisme n'a pas été éliminé en Europe à une conférence de table ronde ou par des condamnations de pure forme de cette idéologie malfaisante, mais sur le champ de bataille grâce aux sacrifices de millions de patriotes.

Malgré l'appui ouvert et dissimulé que le régime raciste a reçu et continue de recevoir, il se trouve dans un marécage politique. Aujourd'hui dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, le régime a été contraint de recourir au fusil pour perpétuer son oppression et son occupation coloniale. Les membres du Conseil reconnaîtront sans aucun doute avec nous qu'aucun régime n'aime recourir à son arme ultime, le fusil, à moins qu'il n'ait d'autre choix.

Le Pan Africanist Congress of Azania a constamment affirmé que la lutte des peuples azanien et namibien est une parce que l'ennemi est le même. De plus, le Pan Africanist Congress of Azania, depuis sa création, a systématiquement maintenu que la lutte en Azanie et en Namibie est une lutte pour l'autodétermination et la libération nationale. L'autodétermination est un droit fondamental de l'homme. C'est le premier de tous les autres droits et on ne doit, en aucun cas, transiger sur ce droit par opportunisme ou par une rhétorique de guerre froide.

M. Ebrahim

Les peuples azanien et namibien exigent ce qui est juste : le droit inaliénable à l'autodétermination. Cette exigence n'est pas négociable et ne saurait faire l'objet d'un compromis. En outre, alors que notre peuple souhaite parvenir à sa libération nationale de manière pacifique, il est tout aussi conscient que le refus de certains grands pays occidentaux d'imposer des sanctions économiques globales et obligatoires à l'encontre du régime raciste exige que nous recourrions à la méthode de lutte la plus viable pour faire aboutir nos justes revendications. La libération n'est jamais accordée par l'opresseur, il faut la lui arracher en recourant au besoin à la lutte armée.

Nous sommes sûrs qu'en dernière analyse, les peuples de Namibie et d'Azanie ainsi que le peuple de la Palestine occupée triompheront. Nous n'en doutons pas un seul instant. Ce dont nous doutons, c'est du rôle que les pays occidentaux et autres qui, jusqu'à présent, ont conforté le régime raciste, seront prêts à jouer pour assurer une rapide réalisation de la libération des peuples de nos pays respectifs. Si ces pays sont véritablement sincères dans leur opposition à l'apartheid et leur dégoût de ce régime, ils doivent agir concrètement maintenant, en imposant immédiatement des sanctions économiques globales obligatoires à l'encontre du régime raciste. S'ils sont incapables d'adopter cette politique extérieure de principe, qui est la seule à prendre, ils ne feront que retarder, mais non pas empêcher, la libération, en fin de compte, de l'Azanie et de la Namibie. Aujourd'hui, le regard des peuples opprimés, spoliés et colonisés d'Azanie et de Namibie est fixé sur le Conseil, et ces peuples attendent de voir si cet important organe s'acquittera fidèlement de ses responsabilités ou bien si, une fois de plus, son action sera contrée par les intérêts sectaires de certains de ses membres occidentaux. Le régime raciste a toujours été condamné aux yeux du peuple africain. Après ce débat, notamment si le Conseil n'arrive pas à invoquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte, ceux qui auront contribué à empêcher l'adoption de cette mesure - qui aurait dû être prise depuis longtemps - seront également condamnés.

Pour terminer, nous, membres du Pan Africanist congress of Azania, nous voudrions quitter ceux qui s'opposent à l'imposition de sanctions, sous le prétexte sans fondement et bien piètre que cela porterait davantage préjudice aux opprimés qu'à l'opresseur, sur cette pensée : se seraient-ils opposés à l'abolition de l'abominable institution qu'est l'esclavage sous le prétexte que cela aurait mis les esclaves libérés en chômage?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Ebrahim des paroles aimables qu'il a eues pour moi et pour mon pays.

L'orateur suivant est la représentante de la Bolivie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme CARRASCO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de vous voir, vous, le Ministre des relations extérieures de la Trinité-et-Tobago, assumer la présidence du Conseil de sécurité.

Je désire également exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, le représentant de la Thaïlande, pour la façon dont il s'est acquitté de ses importantes responsabilités au cours du mois dernier.

Nous avons tous cru apercevoir une lueur d'espoir à l'horizon lorsque le Conseil a approuvé sa résolution 435 (1978). Néanmoins, et malgré les efforts de la communauté internationale, nous sommes une fois de plus réunis aujourd'hui pour traiter du nouveau refus du Gouvernement de l'Afrique du Sud de se conformer au mandat stipulé dans cette résolution, c'est-à-dire accorder l'indépendance à la Namibie en procédant au retrait de toutes les troupes sud-africaines et en organisant des élections libres sous la supervision des Nations Unies.

Jusqu'à présent, nombreuses ont été les mesures prises par l'Afrique du Sud dans son ardeur à différer le processus d'indépendance. Mon gouvernement a chaque fois condamné toutes ces actions ainsi que les tentatives visant à lier des questions étrangères au problème namibien et à faire de leur solution une condition préalable à la mise en oeuvre de la résolution. Nous les condamnons à nouveau aujourd'hui de la manière la plus énergique, et nous rejetons les efforts du régime sud-africain pour imposer ce qu'il est convenu d'appeler une solution interne en Namibie.

Nous rejetons de la même manière la prétendue conférence multipartite parce qu'elle constitue une mesure unilatérale illégale destinée à permettre à l'Afrique du Sud de maintenir sa mainmise et son occupation illégale sur le territoire namibien.

Il importe de mentionner la déclaration adoptée lors de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés qui s'est tenue récemment à New Delhi, déclaration dans laquelle les actions unilatérales du régime de Pretoria ont été rejetées et condamnées et où il a été demandé au Conseil de sécurité d'adopter immédiatement les mesures qu'il jugera les

Mme Carrasco (Bolivie)

plus appropriées pour obliger le Gouvernement sud-africain à se conformer aux dispositions des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, décision que nous partageons pleinement.

Par ailleurs, le Secrétaire général, dans son rapport au Conseil de sécurité, reconnaît que les difficultés actuelles se sont accrues et ont pris une nouvelle dimension avec la récente décision de l'Afrique du Sud de mettre en place en Namibie un gouvernement provisoire, et il estime qu'il est important que le Gouvernement de Pretoria examine soigneusement les conséquences de sa décision et renonce à prendre des mesures allant à l'encontre des dispositions adoptées par le Conseil de sécurité. Cela exige que la communauté internationale soutienne le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie en vue d'accélérer le processus qui doit permettre à un peuple asservi par un régime colonialiste d'accéder à l'indépendance.

Toutes ces manoeuvres dilatoires ne constituent qu'un défi lancé à la communauté internationale, et il est nécessaire que le Conseil, en vertu du mandat que lui confère la Charte, agisse rapidement en rejetant ces mesures illégales et en exigeant l'application immédiate et sans condition de ses résolutions. Car, autrement, nous donnerions notre aval à la politique d'intimidation que le régime au pouvoir cherche à imposer non seulement aux habitants du territoire namibien mais aussi aux Etats voisins, en exerçant des pressions contre ces derniers.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer, au nom du Gouvernement et du peuple de la Bolivie, notre appui à la juste cause du vaillant peuple namibien dirigé par la SWAPO, en vue de lui permettre d'exercer ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance, dans la pleine jouissance de son intégrité territoriale, y compris en ce qui concerne Walvis Bay.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bolivie des aimables paroles qu'il a eues pour moi-même et pour mon pays.

Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier et remercier tous les représentants ici présents pour les paroles aimables qu'ils m'ont adressées alors que je prends part pour la première fois aux travaux du Conseil.

Je regrette que certains représentants aient délibérément et erronément prétendu que la politique de mon pays servait des fins de propagande. Les Etats-Unis ne le cèdent à personne lorsqu'il s'agit d'appuyer l'indépendance de la Namibie et la prompte accession de ce pays à la liberté.

Mon pays qui, le premier, a préconisé l'autodétermination des peuples, a combattu, en ce siècle, dans deux grandes guerres contre la tyrannie. Mon pays n'a annexé aucun territoire ni asservi personne. Mon pays était anticolonial bien avant que cela devienne à la mode.

Les pays qui écrasent l'opposition chez eux ne sont guère qualifiés pour juger du fonctionnement de la démocratie. Le Gouvernement Reagan, qu'on le veuille ou non, est le Gouvernement des Etats-Unis qui a été choisi librement par le peuple américain au cours d'élections libres.

Je dois dire qu'il m'a semblé curieux d'entendre un représentant attaquer mon pays sur cet égard. J'espère que la sympathie qu'éprouve le représentant du Viet Nam à l'égard des pays occupés par des puissances étrangères s'étend également au peuple voisin du Cambodge. J'ai trouvé particulièrement intéressante la tentative qu'il a faite pour interpréter le fonctionnement de la démocratie américaine, étant donné qu'il représente un gouvernement qui n'a jamais toléré aucune opposition. Il aurait mieux valu qu'il laisse l'interprétation du fonctionnement d'une libre démocratie à ceux qui tolèrent et, par conséquent, comprennent ce qu'est l'opposition.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y plus d'orateur pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu demain matin, vendredi 14 juin 1985, à 10 h 30.

La séance est levée à 18 h 55.